Commune de

CIBOURE

Plan Local d'Urbanisme

4 - Document graphique

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la CAPB arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Agence Publique de Gestion Locale - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél : 05.59.90.84.59.47 - Télécopie : 05.59.84.59.47 - Courriel : service.territoires-urbanisme@apgl64.fr

Indications réglementaires

Prescriptions règlementaires

- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Eléments de paysage à conserver pour des motifs d'ordre culturel et historique (L. 151-19 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41-1° du Code de l'urbanisme)
- Emplacement reserve mixité sociale (L.151-41-4° du Code de l'urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'amenagement global (L.151-41-5° du Code de l'urbanisme)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6 du Code de l'urbanisme)
- Bande littorale (L.121-45 du Code de l'urbanisme)
- Espaces proches du rivage (L.121-13 du Code de l'urbanisme)

Diversité commerciale à préserver ou à développer (L. 151-16 du Code de l'urbanisme), uniquement admises en rez-de-chaussée :

- l'artisanant et commerce de détail et la restauration
- l'artisanat et commerce de détail, la restauration, les activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et cinéma

Délimitation des zones et secteurs

- Zones agricoles (A)
- Zone à urbaniser à court terme (1AU)
- Zone à urbaniser après modification du PLU (2AU)
- Zones naturelles et forestières (N)
- Zones urbaines (U)

Liste des emplacements réservés

Désignation	Destination
1	Elargissement de l'allée des Iris pour l'aménagement de voiries douces (3 m)
2	Création et aménagements de cheminements doux entre la rue Golf et l'allée Kali Jaka (3 m)
3	Création d'un cheminement doux entre l'impasse du Relais et la rue Evariste Bagnol (3 m)
4	Aménagement de cheminements doux entre la rue Evariste Bagnol et l'avenue de Bretagne (3 m)
5	Création d'un cheminement doux entre l'avenue du lycée maritime et la promenade de l'Uhsin (3 m)
6	Création d'une voie de circulation automobile pour contourner le quartier Sainte-Croix (8 m)
7	Aménagement d'un carrefour entre la route d'Ibiltia, le chemin de Garutze-Saintia et le futur chemin d'Irrieta Zahar
8	Aménagement d'un cheminement doux sur l'avenue de la Rade (3 m)
9	Aménagement d'une voie de circulations douces (3 m)
10	Création d'une voie d'accès aux véhicules de secours (8 m)
11	Création d'une voie de circulations douces (3 m)
12	Création d'une voie de circulations douces (3 m)
A	Aménagement d'une Aire d'accueil des gens du voyage (option 1)
B	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage (option 2)
13	Transformation d'un passage piéton en voie de circulation automobile à sens unique (5 m)

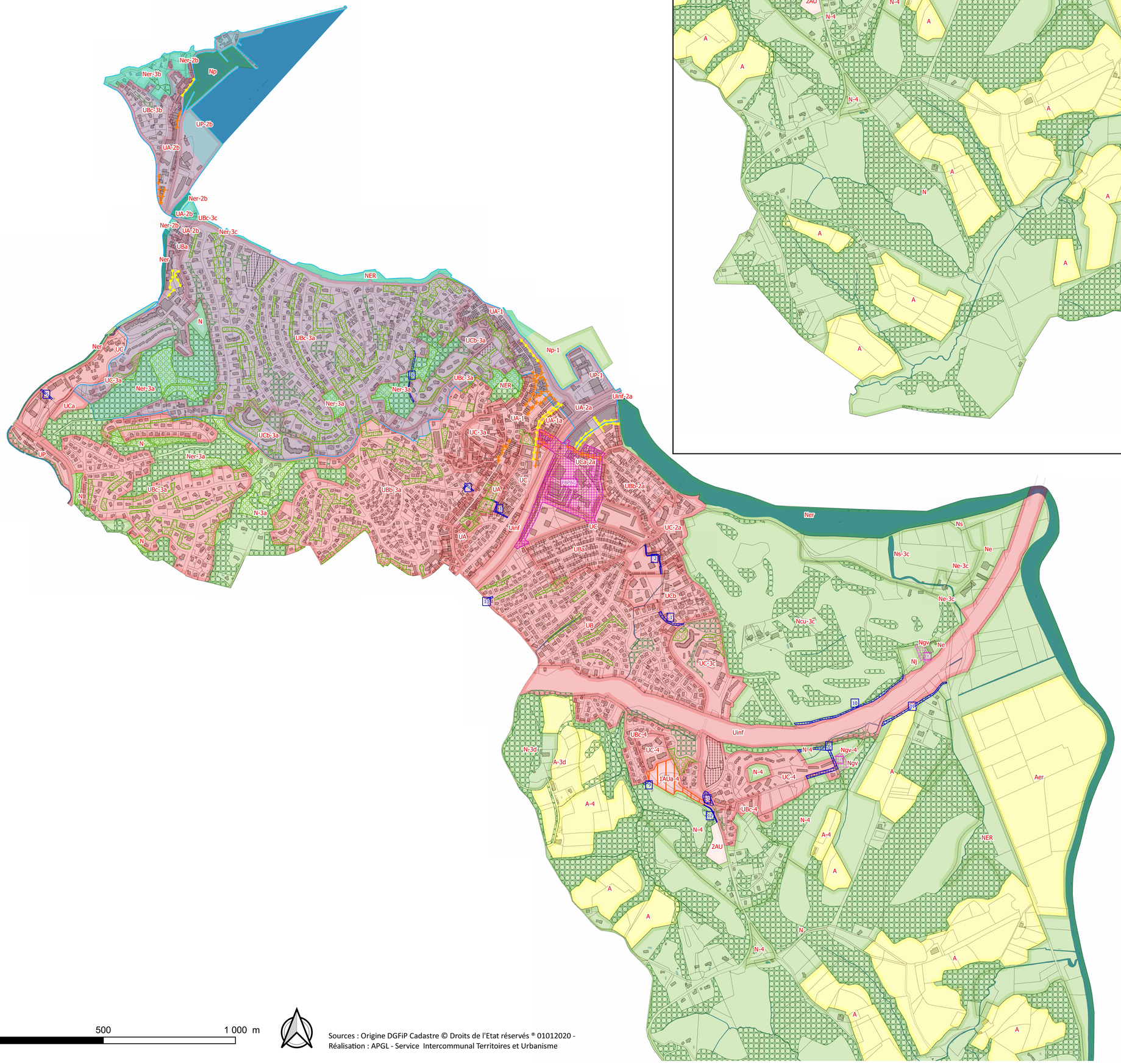

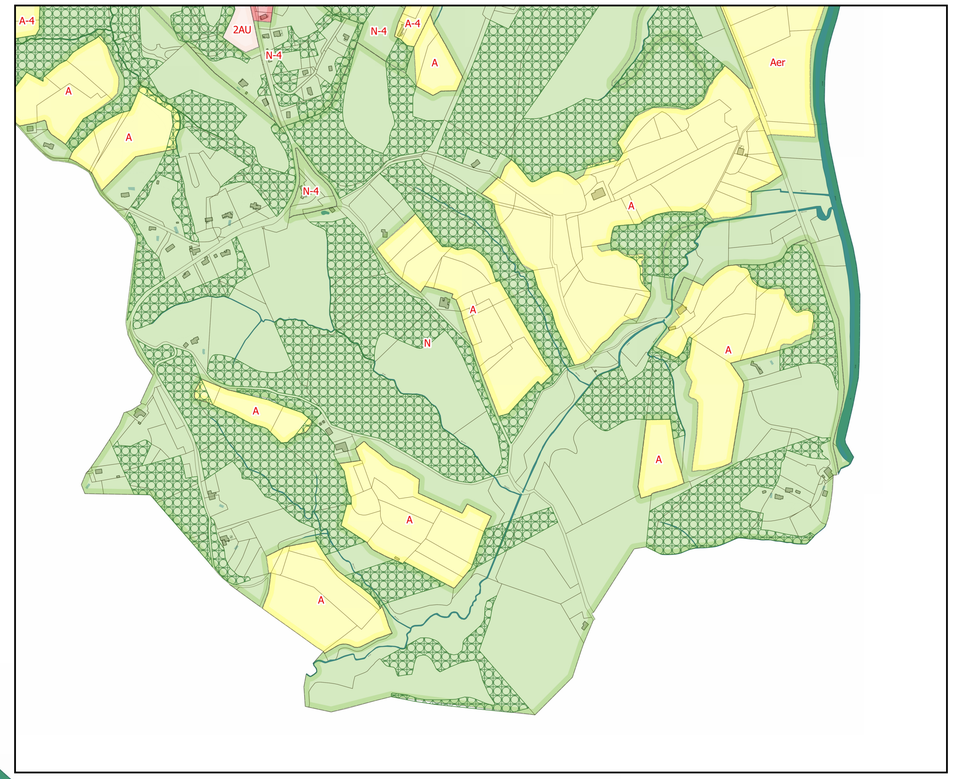

0 500 1 000 m

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 01012020 -
Réalisation : APGL - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme